

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 2 août 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 21

Nombre de représentés : 9

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 09

Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n° 2022-115

CESSION DE LA PARCELLE
AM 1526, SISE A LE PORT,
7 RUE DE NANTES, A MADAME
NATACHA EMELINE PAYET

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le deux août, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale faite par le Maire et sous la présidence de Mme Annick Le Toullec 1ère adjointe, en remplacement du Maire empêché.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie Testan.

Étaient présents : Mme Annick Le Toullec 1ère adjointe, M. Bernard Robert 4ème adjoint, Mme Karine Mounien 5ème adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6ème adjoint, M. Mihidoiri Ali 8ème adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9ème adjointe, M. Guy Pernic 10ème adjoint, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garicia Latra Abélard, M. Didier Amachalla, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Olivier Hoarau Maire par M. Franck Jacques Antoine, M. Armand Mouniata 2ème adjoint par M. Jean Max Nages, Mme Jasmine Béton 3ème adjointe par M. Guy Pernic 10ème adjoint, Mme Mémouna Patel 7ème adjointe par M. Henry Hippolyte, Mme Catherine Gossard 11ème adjointe par Mme Brigitte Laurestant, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1ère adjointe, Mme Véronique Bassonville par Mme Aurélie Testan, Mme Honorine Lavielle par Mme Garicia Latra Abélard, Mme Paméla Trécasse par M. Didier Amachalla.

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 25 juillet 2022.

- la liste des délibérations a été affichée le 3 août 2022.

Arrivée(s) en cours de séance : Mmes Claudette Clain Maillot, Firose Gador, Patricia Fimar à 17 h 10, (affaire n° 2022-105) et M. Zakaria Ali à 17 h 13 (affaire n° 2022-105).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : Mme Danila Bègue, M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, M. Bertrand Fruteau et Mme Valérie Auber.

.....
.....

LE MAIRE



Pour le Maire empêché

A. Le Toullec

La Première Adjointe
ANNICK LE TOULLEC

**CESSION DE LA PARCELLE AM 1526,
SISE A LE PORT, 7 RUE DE NANTES,
A MADAME NATACHA EMELINE PAYET**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la délibération n° 1995-146 du 19 octobre 1995, approuvant les termes du contrat de concession de l'opération de résorption de l'habitat insalubre dénommée « RHI Epuisement » ;

Vu la délibération n° 2022-009 du 8 février 2022, approuvant le compte-rendu de clôture de l'opération « RHI Epuisement » et donnant quitus à la SEMADER, en sa qualité d'opérateur historique de l'opération ;

Vu la délibération n° 2019-159 du 17 décembre 2019, approuvant les montants de cessions des charges foncières pour les ventes de parcelles à bâtir aux familles recensées ou identifiées dans le cadre de l'opération « RHI Epuisement » ;

Vu le dernier acte de rétrocession, établi par-devant notaire le 9 décembre 2021, au profit de la commune de Le Port, portant sur les parcelles à bâtir et les différents espaces communs de l'opération, en cours de publication auprès du service de la publicité foncière de La Réunion ;

Vu la situation de la parcelle AM 1526 au plan communal ;

Vu la demande d'acquisition de ce terrain communal et d'amélioration des constructions existantes formulée par Madame PAYET Natacha Emeline ;

Vu l'avis financier du Domaine établi sur ledit terrain le 20 juin 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission « Logement - Habitat - Politique de la Ville » réunie le 20 juillet 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance le 2 août 2022 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la cession de la parcelle (seule) communale, cadastrée section AM 1526, sise à Le Port, 7 rue de Nantes, à Madame Natacha Emeline PAYET, au prix forfaitaire de SIX MILLE HUIT CENT SOIXANTE EUROS (6 860 €) hors taxes, conforme aux termes financiers de la RHI Epuisement fixés par la délibération municipale du 17 décembre 2019 (affaire n° 2019-159) ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Pour le Maire empêché

Annick Le Toulec

La Première Adjointe

ANNICK LE TOULLEC

Envoyé en préfecture le 08/08/2022

Reçu en préfecture le 08/08/2022

Affiché le 08/08/2022



ID : 974-219740073-20220802-DL_2022_115-DE

**CESSION DE LA PARCELLE AM 1526,
SISE A LE PORT, 7 RUE DE NANTES,
A MADAME NATACHA EMELINE PAYET**

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le projet de cession de la parcelle AM 1526, d'une superficie de 346 m², sise à Le Port, 07 rue de Nantes, située dans le périmètre de l'ancienne opération de résorption de l'habitat insalubre dénommée « RHI Epuisement ».

Madame Natacha Emeline PAYET est originaire du quartier. Elle reprend le projet de son oncle, monsieur MERCIER Manfred Gérard qui l'a désignée comme porteur de son projet de construction sur cette parcelle dans le cadre de la RHI. Ce projet d'acquisition n'a pas pu se concrétiser durant l'opération d'aménagement initiale, confiée à la SEMADER.

Aujourd'hui, Madame PAYET souhaite relancer son projet d'acquisition/construction dans les meilleurs délais, accompagnée en ce sens dans le cadre du Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI).

Conformément à la délibération n° 2019-160 du 17 décembre 2019, la cession de la parcelle se fera au prix de 6 860,00 € HT correspondant à une charge foncière pour la réalisation d'un Logement Evolutif Social (LES).

Afin de permettre cette opération, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la cession de la parcelle (seule) cadastrée section AM 1526, sise à Le Port, 07 rue de Nantes, à Madame Natacha Emeline PAYET, au prix de 6 860,00 € HT ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Pièces annexes :

- **Plan de situation de la parcelle AM 1526 sis au 7 rue de Nantes**



- **Avis du Domaine actualisé ci-joint**